

Séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 22 mars 2011, à 17 h 10, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Normand Pagé, Clermont Lévesque, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Michel Lefebvre, et madame Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée à chaque membre par lettre recommandée en date du 11 mars 2011, le tout conformément aux dispositions du Code municipal.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication du mandat pour services professionnels en architecture pour agir à titre de chargé de projet en ce qui concerne les activités de gestion de projet, de surveillance des travaux, de contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne
4. Adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne
5. Autorisation de signature – Entente de gestion - Programme d'aide financière aux MRC
6. Clôture de la séance

7805-03-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7806-03-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7807-03-11 Adjudication du mandat pour services professionnels en architecture pour agir à titre de chargé de projet en ce qui concerne les activités de gestion de projet, de surveillance des travaux, de contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation écrite, a été adressée le 25 février 2011 à deux (2) firmes d'architectes, pour services professionnels en architecture pour agir à titre de chargé de projet en ce qui concerne les activités de gestion de projet, de surveillance des travaux, de contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et dûment nommé par la résolution numéro 7752-02-11, a attribué un pointage de 93.1 à la seule firme ayant déposé une soumission, soit la firme Bergeron et Bouthillier, architectes, le tout conformément au calcul prévu au même article;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Bergeron et Bouthillier, architectes, est conforme et qu'elle a été déposée dans le délai fixé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le mandat à la firme Bergeron et Bouthillier, architectes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mandat relatif aux services professionnels en architecture pour agir à titre de chargé de projet en ce qui concerne les activités de gestion de projet, de surveillance des travaux, de contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne, soit et est adjugé à la firme Bergeron et Bouthillier, architectes, au prix de 14 500,00\$, excluant les taxes, le tout selon les conditions de sa soumission et du devis.

Modifié par 7851-04-11 QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-047 émis par le trésorier au montant de 14 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-511 « Relocalisation de la MRC », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7808-03-11 Adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées par un appel d'offres publié sur le site électronique SÉAO, le 25 février 2011 et dans le journal La Revue, édition du 23 février 2011, relativement à des travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les sept (7) soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 21 mars 2011, à 10 h 00, à savoir :

Cogerni Inc.	693 706,41\$, incluant les taxes;
9045-5130 Québec Inc. (FTH)	715 289,50\$, incluant les taxes;
Denis Boileau Construction Inc.	728 322,53\$, incluant les taxes;
Rénovations Allens Michel Inc.	728 528,73\$, incluant les taxes;
Groupe NCN Cardinal Inc.	761 816,47\$, incluant les taxes;
L'Archevêque et Rivest Ltée	737 900,00\$, incluant les taxes;
Deroc Construction Inc.	810 775,75\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Cogerni Inc. s'est avérée la plus basse soumission d'après le rapport préparé par la firme Bergeron et Bouthillier, architectes;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de soumissions fut effectuée;

CONSIDÉRANT l'engagement de la compagnie Cogerni Inc. à exécuter les travaux dans un délai de huit semaines;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le contrat pour les travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne soit et est adjudgé au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Cogerni Inc., pour le prix de 693 706,41\$, incluant les taxes et selon les conditions de sa soumission et du devis de l'appel d'offres, ces travaux devant être exécutés sous la surveillance des professionnels Bergeron et Bouthillier, architectes, dans un délai de huit (8) semaines à compter de l'octroi du présent contrat.

Modifié par 7851-04-11

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-048 émis par le trésorier au montant de 693 706,41\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-511 « *Relocalisation de la MRC* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7809-03-11

Autorisation de signature – Entente de gestion - Programme d'aide financière aux MRC

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière annuelle du MAMROT de 52 185,00\$, dans le cadre du *Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté*, est dorénavant accordée selon de nouvelles modalités qui prévoient la signature d'une entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.2.6 de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités maintient une enveloppe de 3,2 M\$ par année pour la durée de l'entente pour le programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.7 de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités prévoit qu'un montant de 6 M\$ par année est reconduit pour la durée de l'entente pour le financement du programme d'aide aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE le versement de cette subvention est conditionnel à la signature de la présente entente de gestion;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur le développement durable* qui vise à favoriser la cohérence des interventions publiques et privées en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT le souhait du ministre que les aides financières accordées puissent servir à favoriser la mise sur pied de documents de planification, d'orientations ou d'actions dans une perspective d'aménagement intégré et de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE cette somme permettra à la MRC d'assumer une partie de ses dépenses d'opération afin de réaliser les activités qui lui sont dévolues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toutes autres lois;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente de gestion relative au *Programme d'aide financière aux MRC*.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à déposer au MAMROT les attentes fixées en terme d'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de développement d'orientation ou d'action en lien avec le développement durable ainsi que des objectifs et échéanciers pour les atteindre.

ADOPTÉ

7810-03-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier